La Bouillie

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260212-2026_003-DE

DÉLIBERATION N° 2026-003

RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS

AVANCEMENT DE GRADE – MODIFICATION DHS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 06/02/2026
Date d'affichage : 06/02/2026

Séance du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : Pascal LEBRETON, Jean-Claude LEFEBVRE, Lidwine SIMEON, Jean-Luc BARBEDIENNE, Laurent GUYOMAR, Nathalie HUON, Nadine BLANCHARD, Ludovic BRICHORY, Béatrice BOURGAULT, Olivier LE PROVOST, Josiane BOURGAULT, Anne GOURANTON, Danièle GESREL

Absents représentés : Dominique CHRETIEN par Pascal LEBRETON, Murielle SIVE par Jean-Luc BARBEDIENNE

Secrétaire de séance : Laurent GUYOMAR

- **2026 -003 Personnel communal. Tableau des effectifs. Avancement de grade pour l'année 2026.**

Monsieur le maire expose que :
Suite à la délibération du 12 février 2026 définissant les ratios promus-promouvables pour l'année 2026,
Suite à l'avis favorable de principe du Comité Social Territorial en date du 19/12/2025 pour l'avancement de grade,
Suite à la demande de Mme MORICE Angélique de réduire son temps de travail en passant d'une DHS de 35h à une DHS de 30h,
Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2025,
Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 18/12/2025,

Monsieur le maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, à temps non complet (DHS 30h), à compter du 29 mars 2026 et de supprimer un poste d'adjoint d'animation, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

En conséquence, la liste des grades et emplois permanents de la commune est ainsi arrêtée :

Effectif	Grade	Emploi	DHS
1	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur territorial	35h
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	35h
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique territorial	34h
2	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial	35h
1	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	27h
1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation Territorial	30h
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	34h

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260212-2026_003-DE

Autorise monsieur le maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Décision : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Laurent GUYOMAR,

Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal LEBRETON